

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 27 SEPTEMBRE 2017**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BERTHIER, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT.

Date de convocation : 21 septembre 2017

**Délibération n° : 39-2017**

**Objet : Fonds de Solidarité Logement - convention avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or**

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir du fait de difficultés particulières (inadaptation des ressources ou de leurs conditions d'existence, ou cumul de difficultés).

Le financement de ce fonds est assuré par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et un ensemble de financeurs dont la Ville de Dijon au travers de son CCAS.

Comme chaque année, le CCAS est ainsi sollicité afin de se positionner sur le montant de sa subvention au titre du FSL.

A ce titre, une somme d'un montant de 25 400 € est inscrite au budget 2017 du CCAS au titre de la participation de la Ville de Dijon au financement de ce dispositif.

Cette somme sera versée au Département après approbation de la convention par le Conseil d'Administration du CCAS.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration autorisent le Président du CCAS à signer la convention relative au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration,

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Dijon le 27 SEPTEMBRE 2017

Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale,

  
Nathalie KELLE

